



UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT DE LA HAUTE-LANDE

Bourse du travail - 6 Place Bouyssou - 40110 - MORCENX

☎ : 05 58 07 84 97 - e-mail : ulcgthautelande2@orange.fr

(Permanence le Mercredi de 10 à 12 h.)

COMMUNIQUE de PRESSE :

SUCCÈS DES VICTIMES DE L'AMIANTE A EDF

Près de 600 manifestants de toutes professions se sont rassemblés ce 25 Janvier 2017 devant le tribunal de Bordeaux à l'appel du Collectif de Défense des Victimes de l'Amiante du Grand Sud-Ouest.

Nous avons accompagné solidairement quarante-huit collègues cheminots dont les dossiers de Préjudice d'Anxiété venaient en Cour d'Appel suite à la condamnation de la SNCF prononcée en 1^{ère} instance par le Tribunal des Prud'hommes.

Ce rassemblement visait à dénoncer l'incompréhensible décision de la Cour de Cassation réservant le bénéfice du Préjudice d'Anxiété aux seules entreprises listées ACAATA par le Ministère du Travail. Les salariés d'EDF des anciennes centrales d'ARTIX dans le 64 et d'ARJUZANX dans le 40 ont eux aussi engagé des procédures similaires.

Suite aux plaidoiries contradictoires, le rendu du jugement de ce jour est renvoyé au 23 Mars 2017.

Concernant EDF, l'injustifiable revirement des Directions faisant appel des décisions des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, méprisant pour toutes les victimes, a été dénoncé avec virulence.

Grâce à la large mobilisation des victimes, les Directions se sont engagées de revenir sur leur Appel, concernant les cinq derniers jugements du T.A.S.S de Mont de Marsan le 7 novembre 2016.

Elles le font sous la pression et certainement dans un souci d'apaisement. EDF révèle sa générosité de façade qui cache sa persistance à vouloir remettre en cause l'engagement pris en 2004 par le Président d'EDF de l'époque **François ROUSSELY** de ne plus faire appel des décisions de Fautes Inexcusables.

Sollicité par les anciens d'Arjuzanx, ce dernier, aujourd'hui Président d'Honneur d'EDF, a indiqué qu'il confirme sa position, indiquant que les établissements n'ont aucune raison de la remettre en cause aujourd'hui.

Cela conforte notre conviction que les employeurs sont sensibles aux rapports de force créés. Notre succès ne sera total que si **Jean Bernard LEVY**, actuel Président d'EDF revient à la situation antérieure et confirme l'engagement initial de l'entreprise à « ne plus faire appel de toute décision des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale concernant les contentieux de faute inexcusable ». C'est l'engagement de François Roussely qui doit être réitéré ce jour.

Si nous nous satisfaisons de la marche arrière opérée concernant les dossiers d'Arjuzanx, nous ne lâcherons rien sur les droits de l'ensemble des victimes de l'Amiante dont le MEDEF organise la régression.

Nous entendons poursuivre ce combat avec les organisations membres du Collectif Régional Amiante.

Morcenx, 25 Janvier 2017